COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2010				
Nombre de Conseillers en exercice: 17 Présents: 14 Votants: 15 Procurations: 1  L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre, à vingt heure Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment co qué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présid de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
Convocation: 14 décembre 2010	<ul> <li>Présents:</li> <li>M. Jean-Paul LERAY, Maire</li> <li>M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints</li> <li>M. Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Conseillers municipaux délégués</li> <li>M. MMES Michel GRAVOUIL, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux</li> <li>Absentes excusées</li> <li>MLLE Alice BICZYSKO, Conseillère municipale déléguée, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY</li> <li>MME Régine CORMIER, Conseillère municipale</li> <li>MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale</li> </ul>			
	A été élue secrétaire de séance : MME Marie-Josèphe BATARD			

<u>Compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2010</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à la majorité (1 abstention : Monsieur Jacques CHEVALIER).

### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Budget Immeuble commercial : Changement de nomenclature comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- MAPA (Marché à procédure adaptée) : Renouvellement installation téléphonique de la mairie,
- Extension restaurant scolaire : Demandes de subvention,
- Contrat régional de bassin versant (CRBV) de la Baie de Bourgneuf : Demande de subvention pour l'acquisition de matériels dans le cadre du plan de désherbage communal,
- Bourse au permis de conduire : Attribution.

Le Conseil municipal donne son accord.

### ≥ 2010/136 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant
23/11/10	AU BAC D'EAU (44270 MACHE-COUL)	Travaux vestiaires de football : Gouttières alu et descentes	599,70 € H.T.
29/11/10	PRODUCTION 44 (44337 NANTES CEDEX 3)	Vœux 2011 : Location écran valise	100,90 € H.T.
30/11/10	APS MASTER (35270 COMBOURG)	Modem pour réglage chauffage de l'école publique	135,00 € H.T.
03/12/10	PREPROGRAM (35000 RENNES)	Réalisation d'une salle des fêtes : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) phases ESQ à DCE	9 640,00 € H.T.
07/12/10	GEOTEC (44360 SAINT ETIENNE DE	Travaux d'extension du restaurant scolaire:	1 760,00 € H.T.

	MONTLUC)	Etude géotechnique de type G12 avec 5 points	
		de sondage	
07/12/10	SALAÜN VOYAGES (44240 LA	Bon cadeau pour départ en retraite de Madame	459,87 € H.T.
	CHAPELLE SUR ERDRE)	MOREAU Joselyne	
21/12/10	DELESTRE INDUSTRIE (49280 LA	Contrat d'entretien annuel chauffage salle de	847,00 € H.T.
	SEGUINIERE)	sports (radiants)	
22/12/10	GROUPAMA (49070 BEAUCOUZE)	Renouvellement pour 4 ans contrats	12 927,17 € T.T.C.
		d'assurance automobiles, bâtiments, mission	
		collaborateurs (du 01/01/11 au 31/12/14)	

## ▶ 2010/137 – MAPA « Maîtrise d'œuvre réalisation salle des fêtes » : Choix de l'architecte

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

- « Le Conseil municipal a retenu, dans sa séance du 21 septembre dernier, les cinq candidats suivants pour remettre une proposition d'honoraires :
  - équipe ARCHI URBA DECO,
  - équipe DEESSE 23 ARCHITECTURE,
  - équipe ATELIER DU CANAL,
  - équipe DIDIER LEBORGNE & ASSOCIES,
  - équipe LABATUT ARCHITECTES ASSOCIES

Les offres remises par ces cinq candidats ont fait l'objet d'une analyse par la commission MAPA et quatre d'entre eux ont été auditionnés.

A l'issue de cette analyse et des auditions, la commission MAPA propose aux membres du Conseil municipal d'attribuer le marché à l'équipe LABATUT ARCHITECTES ASSOCIES, LABATUT ARCHITECTES ASSOCIES étant le mandataire du groupement : LABATUT ARCHITECTES ASSOCIES, DENIS ROUSSEAU (BET Economie), AREST (BET Structures), ACE (BET Fluides, thermique), SIGNAL DEVELOPPEMENT (BET Acoustique).

Le forfait provisoire de rémunération (missions de base + EXE) du concepteur s'élèverait à 135 025,00 € H.T. (soit un taux de rémunération fixé à 9,65%). ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe LABATUT ARCHITECTES ASSOCIES pour un taux de rémunération fixé à 9,65%, soit 135 025,00 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

#### ▶ 2010/138 – MAPA « Maîtrise d'œuvre réalisation bâtiment commercial» : Choix de l'architecte

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de réalisation d'un bâtiment comprenant 1 ou 2 cases commerciales et 1 locatif à l'étage en centre bourg a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 15 octobre 2010 avec un couplage WEB avec une remise des offres fixée au 18 novembre 2010.

Les caractéristiques de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- Mission complète : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE ou VISA, DET AOR,
- Projet : Conception d'un bâtiment comprenant 1 ou 2 cases commerciales au RDC et d'1 locatif à l'étage pour une surface comprise entre 100 et 200 m² suivant le projet,
- Enveloppe budgétaire prévisionnelle de travaux : entre 210 000,00 € H.T. et 330 000,00 € H.T. suivant le projet.

Dix cabinets ont remis une offre.

La commission MAPA, réunie le 24 novembre 2010, propose au vu des critères de jugement des offres, à savoir le prix des prestations (50%) et le dossier technique incluant la méthodologie de l'étude, les références, les moyens et les compétences (50%), de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle de l'équipe ARCHIMAGE (NANTES-44), ARCHIMAGE étant le mandataire du groupement : ARCHIMAGE, CHRISTIAN THEBAULT (BET Economie), AEB (BET Structures) et GEFI INGENIERIE (BET Fluides).

Le forfait provisoire de rémunération (missions de base + EXE) du concepteur s'élèverait à 29 370,00 € H.T. (soit un taux de rémunération fixé à 8,90%) pour un projet de travaux estimé à 330 000,00 € H.T.

Le Conseil municipal, au vu de la proposition de la commission MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe ARCHIMAGE pour un taux de rémunération fixé à 8,90%,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

# ≥ 2010/139 – Réhabilitation réseau assainissement : Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Un contrat de maîtrise d'œuvre «  $17^{\text{ème}}$  tranche d'assainissement collectif » a été signé, pour un montant de 15 470,00  $\in$  H.T., le 13 mars 2009 avec le cabinet SCE. Ce contrat comportait deux tranches :

- une tranche ferme d'un montant de 11 654,40 € H.T. portant sur l'extension des réseaux d'assainissement sur le secteur de la Bride à Mains et de la Pacauderie. Cette tranche a été réalisée en 2010.
- une tranche conditionnelle d'un montant de 3 816,00 € H.T. relative aux travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées existant au niveau de la route de Rouans.

Dans ce marché, le montant des travaux de réhabilitation était programmé à  $110~000,00 \in H.T.$  Or, il s'avère qu'après l'étude de l'inspection télévisée des réseaux d'assainissement sur la commune, des travaux de réhabilitation sont également à prévoir en priorité au niveau des rues de Saint-Hilaire et du Béziau. Le montant des travaux de réhabilitation est donc estimé à  $263~341,00 \in H.T.$ 

Le montant des travaux ayant été modifié, le cabinet SCE nous propose un avenant de 9 272,05 € H.T. au marché de maîtrise d'œuvre initial.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cet avenant. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif dans les secteurs route de Rouans, rue de Saint-Hilaire et rue du Béziau,
- d'approuver l'avenant d'un montant de 9 272,05 € H.T. au marché de maîtrise d'œuvre « 17<sup>ème</sup> tranche d'assainissement collectif »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

# ≥ 2010/140 – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement : Demandes de subvention Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à l'approbation par le Conseil municipal de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif dans les secteurs route de Rouans, rue de Saint-Hilaire et rue du Béziau, une subvention auprès de l'Agence de l'eau peut être sollicitée à condition que la commune réalise l'ensemble des travaux nécessaires et subventionnables sur les canalisations en amiante-ciment.

Les tronçons à réhabiliter sont situés sur les quatre secteurs suivants : Rue du Béziau, rue de saint-Hilaire, ancienne station d'épuration/rue de Saint-Hilaire, PR rue de Nantes et représentent 708 mètres linéaires.

Le montant des travaux de réhabilitation subventionnables par l'Agence de l'Eau a été estimé aux environs de  $165\ 158,00 \in H.T.$  (maîtrise d'œuvre et essais préalables à la réception compris) et le montant des travaux non subventionnables à  $37\ 242,00 \in H.T.$ , soit un montant total de travaux à  $202\ 400,00 \in H.T.$ 

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- Agence de l'eau (30%)
 - Conseil général (30% avec un plafond de dépenses fixé à 110 000,00 €)
 - Autofinancement
 49 547,00 €
 33 000,00 €
 119 853,00 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil général.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

#### ▶ 2010/141 – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : Information

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le rapport du PAVE réalisé par le cabinet QUALICONSULT sur la commune. Ce rapport conclut que la commune a un taux d'accessibilité global de 59%. Afin d'améliorer ce taux, des actions doivent être entreprises

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, prend acte de cette information.

#### ≥ 2010/142 – Droit de passage : Révision de la convention

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commune de CHEMERE bénéficie, suite à une autorisation écrite du 12 novembre 1984, un droit de passage de 10 mètres sur la parcelle cadastrée G 2710 située à la Pacauderie.

Le propriétaire de cette dernière souhaite édifier une clôture et demande si ce droit de passage peut être réduit à 8 mètres. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réduire le droit de passage à 8 mètres,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

### ≥ 2010/143 – Extension du restaurant scolaire : Approbation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Après plusieurs réunions de concertation entre la commune, l'AFR et l'architecte, Monsieur Laurent DUPONT, un plan, au stade esquisse, a fait l'objet d'un consensus.

L'architecte a ensuite chiffré le projet. Il vous est demandé aujourd'hui de valider ce chiffrage, car à ce stade, l'architecte est engagé sur ce montant a + ou - 5%.

Le montant estimé des travaux s'élève à 272 100,00 € H.T. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avant-projet définitif sauf pour les lots 8 « Electricité-Chauffage électrique » et 9 « Plomberie-Sanitaires-Ventilation »,
- d'approuver le descriptif des lots sauf pour les lots 8 « Electricité-Chauffage électrique » et 9 « Plomberie-Sanitaires-Ventilation »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

# ≥ 2010/144 – Lotissement des Genêts : Demande de rétrocession (réseaux, voirie et espaces verts)

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du courrier du comité syndical du lotissement privé « Le Clos des Genêts » demandant l'intégration des voies, réseaux et espaces verts dans le domaine public Avant de procéder à l'intégration, il semble opportun de faire effectuer un contrôle de la voirie par les services techniques, un passage caméra au niveau du réseau des eaux usées et eaux pluviales et d'intégrer les mâts d'éclairage au niveau du diagnostic de l'éclairage public. Les plans de recolement devront être impérativement remis à la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement privé « Le Clos des Genêts » sous réserve des mesures énoncées précédemment,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, notamment pour la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

# $\geq$ 2010/145 – Budget Immeuble commercial : Changement de nomenclature comptable à compter du $1^{er}$ janvier 2011

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal de l'observation formulée par la Trésorerie générale : le budget annexe « Immeuble commercial » doit être suivi sous la nomenclature M14 et non en M4 étant donné qu'il n'y pas d'activité d'exploitation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- que le budget annexe « Immeuble commercial » sera suivi sous la nomenclature M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

# ▶ 2010/146 – MAPA (Marché à procédure adaptée) : Renouvellement installation téléphonique de la mairie

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'installation téléphonique de la mairie, datant de 1997, arrive à saturation. Il convient aujourd'hui de prévoir son renouvellement. Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- installation téléphonique : 2 accès T0 (4 communications externes simultanées), 12 positions numériques et 4 positions analogiques, messagerie vocale, attente musicale,
- 1 poste standard,
- 5 postes évolués,
- 4 postes en entrée de gamme,
- 1 casque sans fil.

Trois sociétés ont été consultées et ont remis les offres suivantes :

	Montant	Maintenance			
Nom de l'entreprise et localisation	Partie maté- riel autocom H.T.	Partie poste téléphonique H.T.	Montant total H.T.	annuelle H.T.	
NEXTIRA ONE (44324 NANTES CEDEX 3)			3 590,00 €	350,00 €	
FASTNET (44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE)	2 497,89 €	815,91 €	3 313,80 €	310,00 €	
TECHNOLOGIES COMMUNI- CANTES (35517 CESSON SEVI- GNE)			4 197,48 €	360,00 €	

Le critère de jugement des offres est le prix.

Il est à noter que les 3 sociétés ont proposé les mêmes postes téléphoniques, mais pas au niveau des modules complémentaires.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de renouveler l'installation téléphonique de la mairie et de le prévoir au budget 2011,
- de retenir l'entreprise FASTNET pour le renouvellement de l'installation téléphonique,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment pour choisir les postes téléphoniques en fonction des besoins et des choix des utilisateurs (téléphone sans fil, casque, module complémentaire, ...).

# ≥ 2010/147 – Extension du restaurant scolaire : Demandes de subvention

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à l'approbation par le Conseil municipal de l'avant-projet définitif des travaux d'extension du restaurant scolaire, des subventions peuvent être sollicitées au niveau de l'Etat et du Conseil général. Le montant global des travaux a été estimé aux environs de 306 408,53 € H.T. (maîtrise d'œuvre, divers contrôles, sondages et dommage ouvrages compris), soit 366 464,60 € T.T.C.

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- Conseil général (20% +10%)	97 500,00 €
- DGE (25% avec un plafond de dépenses fixé à 260 000,00 €)	65 000,00 €
- Réserve parlementaire	20 000,00 €
- Autofinancement/Emprunt	183 964,60 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DGE 2011 et des réserves parlementaires, et auprès du Conseil général au titre du Fonds d'aménagement communal (FAC),
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

# ≥ 2010/148 – Contrat régional de bassin versant (CRBV) de la Baie de Bourgneuf : Demande de subvention pour l'acquisition de matériels dans le cadre du plan de désherbage communal

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite au rendu de l'étude du plan de désherbage communal, étude qui a été présentée au Conseil municipal le 20 avril 2010, il convient désormais d'acheter du matériel pour effectuer un désherbage mécanique.

Il est proposé d'acquérir:

- un désherbeur mécanique afin de désherber les allées du parc de loisirs principalement,
- un désherbeur à vapeur d'eau pour toutes les autres surfaces pour lesquelles on ne peut pas utiliser le désherbeur mécanique.

Ces équipements estimés à 43 000,00 € H.T. peuvent être subventionnés par la Région et l'Agence de l'eau dans le cadre du Contrat régional de bassin versant (CRBV) de la Baie de Bourgneuf de la façon suivante :

- Conseil régional 20 640,00 €

- Agence de l'eau 12 900,00 €

Il resterait ainsi à la charge de la commune 9 460,00 € en hors taxes.

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

## ≥ 2010/149 – Bourse au permis de conduire : Attribution

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de demande de bourse de permis de conduire a été déposé (Dossier n°BPC 2010/1).

La commission technique a émis un avis favorable à ce dossier n°BPC 2010/1 et propose d'accorder une bourse d'un montant de 450,00 € au regard de la situation du jeune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une bourse au permis de conduire d'un montant de 450,00 € au dossier n°BPC 2010/1.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

#### **▶** Divers

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du Conseil municipal :

- la population légale de la commune de CHEMERE en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de 2178 habitants,
- un recours pour excès de pouvoir a été effectué auprès du Tribunal administratif de NANTES à l'encontre de la commune contre la décision prise par arrêté du 11 janvier 2010 relative à la déclaration préalable n°DP 044 040 09 A2066 (Courrier d'information reçu le 14 décembre 2010).
- après proposition de la commission « Communication », les deux panneaux publicitaires seront implantés sur la route de Rouans et rue de Pornic.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A	nnée	N° dos- sier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de pré- emption
	2010	66	20 rue des Moissonneurs	G	2913	600 m²	Non
- 2	2010	67	26 rue des Moissonneurs	G	2916	617 m²	Non

2010	68	2 impasse de la Motte	G	3000, 2999, 1768, 3001	10 129 m²	Non
		Hiver		et 2996		
2010	69	12 rue du Breil	G	1019 et 1020	606 m²	Non
2010	70	47 bis rue du Breil	F	888p	500 m <sup>2</sup>	Non
2010	71	16 rue de Saint Hilaire	F	1047	416 m <sup>2</sup>	Non
2010	72	13 rue du Breil	F	457	360 m <sup>2</sup>	Non
2010	73	11 rue des Moissonneurs	G	2919	676 m²	Non
2010	74	34 rue des Moissonneurs	G	2935p	652 m <sup>2</sup>	Non
2010	75	7 rue des Moissonneurs	G	2921	673 m <sup>2</sup>	Non
2010	76	30 rue de Nantes	F	515	135 m²	Non
2010	77	5 rue Léonard de Vinci	F	1554	8749 m²	Non
2010	78	30 rue du Brigandin	G	1837	1247 m²	Non
2010	79	64 bis rue de Pornic	G	2843 et 2864	639 m²	Non
2010	80	3 impasse de la Motte	G	2998, 1768, 3001, 2996	895 m²	Non
		Hiver		et 2995		
2010	81	7 rue des Centaurées	G	2761	837 m²	Non

### PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1048	09/11/2010	GAEC LOQUAIS	La Caillauderie	D 76	Extension bâtiment d'élevage
A 1049	24/11/2010	DENIER Sylvain et DREANO Laure	26 rue des Moissonneurs	Lot n°15	Maison d'habitation
A 1050	03/12/2010	SCI ANCI	5 rue Léonard de Vinci	Lot n°13 - F 1554	Entrepôt + bureaux
A 1051	06/12/2010	MARLIO Yves	Le Breil	G 809	Maison d'habitation

### **DECLARATIONS PREALABLES**

	DECLINATION TREMEMBER							
N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet			
A 2087	09/11/2010	GUERIN Hubert	La Bitauderie	G 2610	Panneaux solaires			
A 2088	09/11/2010	GUERIN Hubert	La Bitauderie	G 2607, 2609 et 2614	Panneaux solaires			
A 2089	09/11/2010	HACHET Jean-Luc	La Caillauderie	D 694	Abri de jardin			
A 2090	16/11/2010	GUIGNON Jean-Marie	14 rue des Sables	G 2741	Clôture			
A 2091	19/11/2010	BOURRIAUD Marie-Jeanne	21 rue de la Treille	G 1347 et 2156	Division 2 lots à bâtir			
A 2092	22/11/2010	MARLIO Yves	50 rue du Breil	G 2528	Transformation garage en habitation			
A 2093	24/11/2010	CRAIN Mickaël	30 bis rue de Saint Hilaire	F 1388	Panneaux solaires			
A 2094	03/12/2010	MICHEL Noël	62 bis rue du Breil	G 2466, 2467p, 2478 et 2479	Clôture			
A 2095	04/12/2010	BRIAND Laurent	38 rue de la Treille	G 2120	Clôture			

Séance levée à 23 heures.